

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 11 juin 2024

Délibération n° 2024-11

Décret relatif aux conditions de prise en charge du fonds d'aide pour le relogement d'urgence

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Monsieur Laurent ETCHEVERRY, chef du bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat à la direction générale des collectivités locales ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL